

Chapitre la somme de vingt francs d'or pour les réparations des immeubles qu'il avait possédés : « *Viginti francos auri pro locis reparandis in quibus bonæ memoriæ magister Guigo de Cauliaco prepositus et canonicus Sancti Justi habebat et percipiebat tempore mortis suæ* » et tout particulièrement du château de Brignais « *in reparacione et edificacione castri de Brignais* », qui en avait un bien grand besoin, puisqu'elles avaient été commencées avant même le règlement de cette somme (28) et qu'en 1370, elles n'étaient pas encore achevées !

Voilà comment le célèbre Guy de Chauliac fut la cause indirecte d'un immense désastre pour son pays.

La leçon avait été trop rude pour que le Chapitre n'exigeât pas, plus encore que par le passé, le service de la garde et du guet dans son château ; aussi trouvons-nous des sentences et des arrêts des années 1385, 1386, 1392 et 1484, qui prouvent que les habitants y étaient toujours astreints.

Je viens de parler d'un frère et d'un neveu de Guy. Nous trouvons, dans les pièces reproduites par M. Nicaise, qu'il avait un autre frère nommé Bernard, qui fut aussi chanoine de Saint-Just et mourut treize ans plus tard, comme son aîné en ne laissant guère que des dettes.

Enfin, M. Guigue a encore eu la bonne fortune de trouver dans les Archives de Saint-Just, cette mine inépuisable d'où il a déjà tiré tant de renseignements précieux, les dates des messes anniversaires de la mort de Guy de Chauliac. Comme le capital versé pour la célébration de ces anniversaires était converti en rentes foncières payées par les fermiers des terres acquises, les frais du service annuel

(28) *Act. cap. de Saint-Jean*. Vol. I, f^o 28, recto. Guigue, *loc. cit.*, page 93. Nicaise, *idem, ibid.*